



Mariage ou pact ou concubinage

Par **WhitekaMer**, le **07/04/2010** à **16:34**

Bonjour,

j'ai plusieurs questions à propos de mariage entre un français et une étrangère.

Ma future compagne vivant au Cameroun actuellement, elle va donc prendre d'ici peu un visa touristique afin de venir me rejoindre en Europe.

Son visa sera d'un mois, donc si elle dépasse ces 30 Jours de présence en Europe son statut deviendra irrégulier.

Ce que je me demande c'est :

est-ce que le fait de nous marier nous protégera de tout problème ? Pourrais-je vivre avec elle en attendant le mariage, en concubinage avec le Pacs.

Et aussi comme actuellement je suis au chômage, et comme je ne peut fournir de fiche de salaire elle a donc mis son adresse d'hébergement chez un amis a moi qui est marié avec une amie à elle, en Belgique voisine de mon département.

Je ne pense pas que ca puisse causer de problème elle viendra vivre chez moi en France. Le visa étant Européen Espace de Schengen,

On avait pensé se marier en Belgique mais je pense que sa compliquera les choses pour faire reconnaitre notre Union sur le territoire Français.

Ma future femme est Veuve et a un enfant qui ne pourra pas venir tout de suite en Europe,

faute de moyens.

est-il nécessaire de le déclarer au moment de faire le dossier de mariage même si il est pas encore présent ?

Pourra t-on le faire plus tard ?

J'aimerais quelques conseils, car je voudrais lui éviter tout problème, ainsi qu'à moi.

Il est vrai que Beaucoup de personnes procèdent autrement, il aurait été plus facile que j'aille au Cameroun et que je me marie mais tout le monde ne peut pas se permettre cela c'est fort coûteux,

Mon ami de Belgique a procédé comme cela mais il a du venir plusieurs fois avant de pouvoir se marier, et une fois marié il n'a pas pu revenir avec elle tout de suite, je n'aimerais pas vivre cette situation, être marié et devoir vivre de long mois éloigné de celle que j'aime, ça serait invivable.

Pour la petite histoire je l'ai déjà rencontré, car j'ai été passé 25 jours chez elle au Cameroun en 2007, et je la connais depuis 2002,

Merci D'avance

Hervé

Par **chris_idv**, le **12/04/2010 à 14:41**

Bonjour,

2 options:

1) Votre amie vient en France avec un visa de tourisme Schengen (d'origine Belge), et vous vous rendez en mairie pour préparer votre mariage : publication des bans, identification de tous les documents nécessaires en fonction du pays d'origine etc...

Votre amie doit ensuite retourner au Cameroun pour y recueillir tous les documents nécessaires, éventuellement les faire traduire en Français mais surtout faire une demande de visa long séjour après enquête administrative notamment à la mairie qui sera chargée du mariage.

Une fois le visa obtenu elle revient en France et vous pourrez vous marier dans la mairie Française avec tous les documents nécessaires.

Ce schéma oblige la future mariée à effectuer un aller/retour dans son pays d'origine et à attendre le visa long séjour mais a l'avantage d'être très rarement remis en cause par l'administration Française qui maîtrise le processus de bout en bout.

2) Une autre option consiste à procéder au mariage dès le premier séjour en France avec un simple visa de tourisme sous réserve de disposer de tous les documents nécessaires (extrait

de naissance notamment) puis à demander la régularisation à postériori en préfecture.

Néanmoins je déconseille très fortement cette approche qui éveille systématiquement la suspicion de l'administration Française. En effet dans un tel schéma vous mettez l'administration devant le fait accompli et en plus vous demander une validation à postériori. C'est techniquement possible, mais extrêmement maladroit.

Un autre point à prendre en compte est votre situation économique et financière: il semble évident que jamais l'administration française ne délivrerait de visa, même de tourisme, à votre amie Camerounaise si vous n'êtes pas en mesure de subvenir à ses besoins pendant son séjour, notamment en terme de logement.

Si l'administration Française suspecte une fraude (ce qui est vraisemblable vue votre description pour que votre amie obtienne un visa Schengen Belge de complaisance) il est très probable que la situation deviendra extrêmement compliquée.

Cordialement,

Par **WhitekaMer**, le **12/04/2010 à 20:53**

Bonjour,

Effectivement la 1ere solution est la meilleure, on y avait pensé, mais c'est hors de nos moyens, elle pourrait effectivement y retourner de toute façon il est nécessaire de Prendre un billet aller-retour pour avoir des chance d'obtenir un Visa Tourisme. Mais c'est pas a la porter de toute les bourses car un aller vers la France n'est pas trop abordable pour les petits salaires.

De ce fait on a pensé a cette 2 éme Solution, mais qui comporte plus de risques.

Pour ce qui est de sa demande de Visa en Belgique, effectivement cela pourrait sembler suspect vis à vis de l'administration.

Pour ce qui est de la difficulté d'obtenir un visa je connais, car on avait pensé auparavant quand j'avais un emploi l'année dernière, mais tout calcul fait elle ne l'a pas fait car mon salaire était insuffisant je ne touchait que le Smic et vu les revenus qui sont demandés pour accorder un visa cela était impossible. De même dans le cas où elle devait subvenir a ses besoins elle même durant le séjour de 1 mois, il lui était demandé 30 Euros par jours minimum, (je trouve cela quelque peu excessif vu qu'au Cameroun les salaires atteignent rarement les 900 euros).

Pour ce qui est des revenus effectivement c'est important, mais j'ai hébergé et aidé un membre de ma famille pendant un an avec moins de revenu qu'actuellement je m'en suis très bien sorti tout est une question de gestion, c'est sûr on enlève tout le superflu internet ou autre.

De plus je suis en pour-parler pour plusieurs poste notamment en Belgique via mon amis. Peut-être devrait-on un peu différer notre projet en attendant que le problème de revenu soit réglé.

Elle ma proposé plusieurs fois de venir m'établir Au Cameroun, mais vu les difficultés de trouver un emploi au Cameroun dans ma catégorie de diplômes on a abandonner cette solution.

Je pense qu'on va peut-être retenir la 1 ere solution, celà nous laissera plus de temps et ça sera moins risqué.

Merci pour les renseignements.

Mais c'est quand même compliqué cela pourrait être plus simple mais je comprends la volonté des états à limiter l'immigration par tout moyens. Vu certains abus.

Bonne Journée

Hervé